



Important

- Remplissez **toutes les sections** du formulaire en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire** ou **bleue**.
- Incluez la photocopie d'un certificat, d'une copie d'acte ou d'une attestation de décès valide qui nous permettra d'établir le décès de la personne.
- **Signez et datez** la section 4.

Transmettez la demande par la poste à l'adresse suivante :
Service d'immatriculation des armes à feu du Québec
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Le liquidateur de la succession est la personne désignée dans le testament de la personne décédée. Si le testament ne désigne aucun liquidateur de la succession ou que la personne est décédée sans testament, le liquidateur est la personne qui représente les héritiers.

Section 1 : Renseignements sur la personne décédée

1. Nom		2. Prénom			3. Date de naissance Année Mois Jour			4. Date du décès Année Mois Jour		
5. Adresse de résidence (numéro, rue)				Appartement	6. Municipalité					
7. Province				8. Code postal			9. Pays			

Section 2 : Renseignements sur le liquidateur de la succession

10. Nom				11. Prénom					
12. Adresse de résidence (numéro, rue)				Appartement	13. Municipalité				
14. Province				15. Code postal			16. Pays		
17. Ind. rég.		Téléphone		18. Courriel, s'il y a lieu					

Section 3 : Identification de l'arme à feu

Utilisez l'annexe A si vous manquez d'espace.

Arme 1	19. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	20. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
	21. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	22. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme 2	23. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	24. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
	25. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	26. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme 3	27. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	28. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
	29. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	30. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme 4	31. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	32. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)

Section 4 : Déclaration du liquidateur de la succession

33. Si vous êtes le liquidateur désigné par testament, cochez la case correspondante à votre situation.

Je suis l'unique liquidateur de la succession.

Je suis l'un des liquidateurs de la succession et j'agis de concert avec eux ou j'en suis dispensé.

Je déclare que les recherches nécessaires ont été faites et que le testament en vertu duquel j'agis est le dernier testament du défunt et le seul valide.

Je déclare solennellement qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont exacts.

X _____
Signature **obligatoire** du liquidateur de la succession Date (année-mois-jour)

34. Si vous êtes le représentant des héritiers (avec ou sans testament), cochez la case correspondante à votre situation.

Je déclare que je représente tous les héritiers et que j'agis avec leur accord.

Je déclare également que j'ai fait les recherches nécessaires et que :

le testament en vertu duquel j'agis est le dernier testament du défunt et le seul valide et qu'aucun liquidateur n'y est désigné.

la personne décédée en ma qualité de représentant n'a laissé aucun testament.

Je déclare solennellement qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont exacts.

X _____
Signature **obligatoire** du représentant des héritiers Date (année-mois-jour)

Section 1 : Renseignements sur la personne décédée

1. Nom	2. Prénom
--------	-----------

Section 2 : Identification de l'arme à feu

Arme	3. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	4. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	5. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	6. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	7. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	8. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	9. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	10. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	11. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	12. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	13. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	14. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	15. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	16. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	17. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	18. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	19. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	20. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)
Arme	21. Numéro unique de l'arme à feu (NUAF)	22. Numéro d'immatriculation de l'arme à feu (NIAF)